

par Frédéric
de CONINCK
sociologue, Paris

QUE SIGNIFIE EXERCER L'AUTORITÉ ?

UNE LECTURE SOCIOLOGIQUE DE L'AUTORITÉ

On essaye, bien souvent, de contourner la question gênante du pouvoir dans l'Eglise en tournant autour des mots. On oppose ainsi volontiers le mauvais pouvoir à la bonne autorité. Quelques-unes des contributions de ce colloque recourent à cette opposition. Je ne nie pas leur pertinence mais, pour ma part, je préfère m'en tenir à une réflexion sur le pouvoir et parler d'abus de pouvoir, ou de pouvoir mesuré, plutôt que de recourir à une distinction sémantique tranchée, qui laisserait entendre qu'on serait dans deux ordres de phénomènes différents. Quand on exerce une autorité, on exerce en même temps un pouvoir. Bien souvent l'autorité n'est qu'un euphémisme pour désigner un pouvoir qui n'ose pas dire son nom. Le pouvoir est partout. Pour moi, la question décisive n'est pas celle de la présence ou de l'absence de pouvoir, mais celle de l'équilibre entre des pouvoirs différents, et de la circulation des pouvoirs. Le problème survient lorsque le pouvoir s'arrête durablement sur une seule tête.

Je pense que le pouvoir peut se partager en circulant d'un individu à l'autre, ou d'une institution à l'autre, et qu'il peut aussi se partager en répartissant des domaines d'exercice du pouvoir. De fait, il faut distinguer entre différentes formes de pouvoir. Il existe un pouvoir politique, pouvoir énorme d'un certain point de vue, mais pouvoir fragile dans les démocraties modernes, puisque l'élu est sans cesse sous la menace d'une non-réélection. On peut parler, également, de pouvoir culturel : tel créateur façonne les goûts de ses contemporains ; tel producteur de cinéma vend ses films dans le monde entier ; tel géant de l'agro-alimentaire commercialise des boissons autour du globe. Proche du pouvoir culturel se tient le pouvoir idéologique : un groupe social construit des

représentations des êtres et des choses qui finissent par être partagées par une grande masse de gens. Le pouvoir religieux est de cet ordre : un chef de secte entraîne des adeptes et, si son pouvoir s'étend, il dure dans le temps et finit par recruter dans le monde entier. On a ainsi le pouvoir de faire croire aux autres telle ou telle chose. Le pouvoir économique est beaucoup plus direct et beaucoup plus brutal. Celui qui a de l'argent peut s'acheter des biens qu'un autre n'aura pas les moyens de s'offrir. Une personne bridée par sa famille, qui ne lui laisse pas faire les choix qu'elle veut, parlera, pour sa part, de pouvoir familial. Le pouvoir de police, ou le pouvoir judiciaire, est l'autorisation, confiée à certains corps de fonctionnaires, d'exercer une contrainte par corps sur qui ils veulent. Mais cette autorisation est elle-même bornée par la loi, et on peut lui opposer un contre-pouvoir et porter plainte en cas de bavure. Un ressort puissant de la vie démocratique est, précisément, de séparer les pouvoirs pour limiter les risques de dictature. On sépare ainsi pouvoir législatif et pouvoir exécutif, pouvoir politique et pouvoir judiciaire.

Pour nous repérer dans cette forêt vierge de pouvoirs croisés qui exercent, chacun, leur autorité sur un mode différent, je propose d'en revenir à la grande typologie de Max Weber qui distingue plusieurs modes d'exercice du pouvoir. Cela nous permettra de classer les situations et de voir plus clair dans les situations, celles de la vie d'Eglise notamment.

I. Quatre grands types de légitimité

L'idée de base de Max Weber¹ est qu'un pouvoir ne peut tenir sur la durée que parce qu'il est considéré (à tort ou à raison) comme légitime par ceux qu'il concerne. Mais cette légitimité elle-même peut être construite de multiples manières.

1.1. La légitimité traditionnelle

Le premier type de légitimation d'un pouvoir s'ancre dans la tradition : « *Je vous ordonne de faire ceci car cela s'est toujours fait* ». Ce mode est très répandu dans l'Antiquité. On le trouve exacerbé dans le culte des morts ou des ancêtres. Partout où on le voit à l'œuvre, ce culte vise à renforcer le pouvoir des anciens, de ceux qui connaissent mieux que les autres toutes les nuances de la tradition. Les ancêtres sont censés parler, aujourd'hui encore, et affliger de malédictions affreuses

¹ On trouve la présentation la plus systématique de ces quatre modes de légitimité dans : Max Weber, *Economie et Société*, trad. franç., Plon, 1971 (il existe désormais une édition de poche).

ceux qui transgressent les bonnes manières de faire. On notera que l'Ancien Testament a toujours violemment critiqué ce culte des morts². De fait, l'Ancien Testament s'est toujours élevé contre les situations trop verrouillées, n'hésitant pas à mettre en avant de jeunes hommes, ou des cadets de famille, bref, des personnes atypiques dans un monde traditionnel.

Dans l'Eglise, la légitimité traditionnelle visera la conservation d'un dépôt de traditions et d'interprétations. On aimera chanter, dimanche après dimanche, le même style de cantiques. L'ordre du culte sera rarement bousculé. Les membres devront adopter un style vestimentaire classique. On prônera le respect littéral des commandements bibliques sans chercher ni à les comprendre ni à les actualiser³.

Ce type de légitimation donne lieu à quelques types de conflits spécifiques. Il y a, d'abord, le conflit entre générations. Les anciens s'opposent aux modernes. Les anciens accusent les modernes de trahison ; les modernes accusent les anciens de sclérose. Mais la contestation la plus forte est une contestation herméneutique*. La tradition s'interprète, et on peut prétendre être le véritable héritier des pères fondateurs. Jésus usera de cet argument contre les pharisiens : vous prétendez, dira-t-il, être les héritiers de la tradition de vos pères mais, en vérité, vous la trahissez, et c'est moi qui accomplis la loi et les prophètes. Les réformateurs reprendront ce type de rhétorique : par le retour au texte du Nouveau Testament, ils se réclameront de la vraie fidélité aux origines du christianisme. Ils se présenteront comme plus traditionnels que la dite tradition de l'Eglise.

1.2. La légitimité charismatique

Nous pouvons acquiescer à une injonction par un acte d'abandon à l'égard de la personne d'un leader qui nous subjugue. C'est ce qu'on appelle la légitimité charismatique⁴. Qui peut nous subjuguier ainsi ?

* Pour une définition de ces termes, se reporter au glossaire aux pages 92-94.

² A côté de ce que nous disons quant au culte des morts, il y a d'autres raisons à cet interdit dans l'Ancien Testament. Nous ne retenons ici que l'aspect lié à la légitimation du pouvoir des ancêtres.

³ Il ne faut pas confondre la relecture attentive d'une tradition pour en tirer le meilleur parti, et le respect d'une tradition au seul motif qu'elle est, justement, la tradition. Il s'agit de deux approches très différentes l'une de l'autre.

⁴ Le mot n'a pas, ici, le même sens que dans le mouvement dit « charismatique ». On dit de quelqu'un qu'il a du « charisme », pour dire qu'il a du charme, de l'attrait. C'est différent de dire qu'il a un charisme, au sens d'un don de l'Esprit. Cela dit, dans certains cas, les dons spirituels peuvent servir à exercer une autorité charismatique : un sens peut déborder sur l'autre.

Un leader politique qui en impose par sa personne, par exemple. Hitler, de Gaulle ou Tapie ont montré l'actualité de ce fonctionnement social basé sur la séduction.

Dans l'Eglise, une personne peut s'imposer grâce à ses dons de guérison, ou grâce à son bagout, à son charme, à sa personnalité. On fait des leaders des héros. Paul critique, en 1 Corinthiens, une logique des cliques qui traversait l'Eglise. Chacun se rangeait sous la bannière de son héros. Tel aimait Paul, tel Céphas, tel Apollos. Dans le cadre de cette légitimité, on s'identifie au leader qui nous emballa.

Cela produit, ici aussi, des conflits typiques. L'adoration des militants peut basculer soudainement, et le détachement succède brutalement à l'attachement. Le héros qui perd à la guerre voit ses lieutenants l'abandonner. La foule brûle ce qu'elle a adoré. La foule, toute prête à faire de Jésus un roi, l'abandonne sitôt qu'il est emprisonné. Le leader charismatique doit enchanter à chaque instant, par son bagout et son succès, sinon le roi est nu et tout se dégonfle instantanément.

1.3. La légitimité rationnelle par rapport à une éthique

Dans le cadre des deux premiers types de légitimité, les ordres ne se discutent pas vraiment : on obéit. Tout au plus peut-on discuter de l'interprétation de la tradition. Mais, dans la plupart des cas, tout va sans dire, et cela va d'autant mieux que cela va sans dire. A l'inverse, dans le cadre des légitimités dites rationnelles, les décisions se discutent. On justifie, par exemple, son comportement en le référant rationnellement à une éthique partagée. L'éthique elle-même ne se discute pas, on considère qu'elle fait l'objet d'un consensus. On use alors d'une argumentation rationnelle par rapport à cette éthique.

Cela peut prendre plusieurs formes. Un groupe peut, par sa pression de conformité, sommer chacun de ses membres de respecter son code interne de bonnes manières. Il serait ainsi plutôt mal vu d'émailler une prédication de termes grossiers. Chaque groupe définit ce qui se fait et ce qui ne se fait pas, et il veillera à rappeler aux déviants les limites qu'ils ne doivent pas franchir. La plupart des sociétés développées d'aujourd'hui ont admis, dans un autre registre, la nécessité de recourir à des commissions d'éthique pour leur permettre de légiférer sur les questions biomédicales. Ces commissions promeuvent un dialogue original entre des spécialistes et des représentants de traditions éthiques identifiées. Mais en bout de piste, leurs arguments sont éthiques. Sur un autre plan encore, on considère comme valable, aujourd'hui, de justifier une politique pour des raisons de solidarité, même si cela doit nuire à la performance économique du pays.

Quelle sorte de conflits voit-on surgir ici ? Il y a d'abord l'exclusion de la brebis galeuse. Celui qui contrevient trop ouvertement et trop régulièrement aux normes d'un groupe trouve rapidement le che-

min de la sortie⁵. Quant aux débats autour d'une éthique, ils conduisent fréquemment à invoquer un principe de justice supérieur par rapport à la situation limitée qu'on examine. C'est tout le débat de la désobéissance civile qui a été récemment réactivé en France : je désobéis à un principe éthique au nom d'un autre principe jugé supérieur.

1.4. La légitimité rationnelle par rapport au but poursuivi

L'argument de base, ici, peut s'exposer ainsi : « *Ce que je propose est le meilleur moyen de parvenir au but que nous nous sommes fixé* ». Le cas le plus connu est, naturellement, celui de l'entreprise capitaliste : elle n'a pas d'autre légitimité que d'être efficace. Mais dans de nombreux domaines de la vie sociale, on raisonne, peu ou prou, en considérant que la fin justifie les moyens. L'Eglise même n'est pas à l'abri de ce genre de raisonnements. Les théories dites de la croissance de l'Eglise ne prétendent rien dire d'autre que d'exposer les bons moyens à employer pour que l'Eglise croisse.

Les conflits prendront, ici aussi, un tour typique. En situation de crise on va contester l'efficacité des moyens employés et prétendre qu'une autre voie est possible. Mais la plupart des conflits aujourd'hui sont d'un autre ordre : le mode de raisonnement rationnel par rapport à un but ayant, en effet, pris le dessus dans la plupart des domaines de la vie sociale, on va contester l'hégémonie de cette légitimité au nom des autres. On va dire que le monde mercantile et industriel qui nous entoure est peut-être ultra-efficace mais injuste (critique éthique), et sans saveur (critique charismatique) et qu'il privilégie le temps court aux dépens de la fidélité, de l'engagement à long terme et de l'enracinement (critique traditionnelle).

II. Le pouvoir dans un groupe structuré par l'interconnaissance

Ces catégories nous fournissent des outils pour nous repérer dans l'entrecroisement et la jungle inextricable des multiples relations de pouvoir qui traversent notre existence. Maintenant, pour limiter le champ de ma réflexion, je voudrais me centrer sur deux situations qui concernent directement l'Eglise. Premièrement, l'exercice du pouvoir dans un groupe de taille suffisamment réduite pour que les différents membres se connaissent les uns les autres, ce qui est le cas de l'Eglise locale. Deuxièmement, l'exercice du pouvoir dans une institution en cascade, ce qui est le cas d'une union d'Eglises. On pourrait également

⁵ L'exclusion n'est pas propre à ce mode de légitimité. Ce qui lui revient en propre est l'exclusion de quelqu'un au prétexte qu'il est amoral ou immoral.

consacrer un paragraphe aux rapports entre l'Église et les pouvoirs civils, mais cela nous éloignerait trop de notre propos⁶.

Pour en venir, donc, au pouvoir dans un groupe de taille restreinte, je vais détailler un certain nombre de situations types, et présenter de petits flashes, plutôt que de me livrer à une présentation globale.

II.1. Centralisation versus répartition

On peut avoir un système où toutes les décisions passent entre les mains d'une seule personne ou d'une seule instance, ou alors un système où, thème par thème, les responsabilités sont concédées à une personne ou à une commission à chaque fois différente. Le deuxième système est générateur d'une certaine perte d'énergie aux frontières des différents thèmes. Il génère pas mal de discussions. Il demande du temps de concertation. Pour cette raison, il est souvent critiqué. Mais son efficacité est ailleurs. En fait, il est beaucoup plus souple, il permet de lancer de nouvelles activités beaucoup plus facilement, et il est indéfiniment adaptable. Par ailleurs, et ici nous rentrons dans le thème proprement dit de la circulation du pouvoir, il permet une bonne dispersion du pouvoir. Au reste, il correspond au modèle néo-testamentaire d'une Église sans centre, en dehors du Christ. Les modèles des épîtres aux Romains, Corinthiens ou Ephésiens présentent une Église où les pouvoirs sont répartis et croisés. Paul décrit l'Église comme un corps. À l'époque, quand on parlait de corps pour un groupe social, cela servait à justifier que tel ou tel souverain en soit la tête. Mais pour Paul, cela sert tout au contraire à dire qu'aucun homme actuellement vivant ne peut s'arroger cette place centrale qui appartient au Christ. Paul retourne une image centralisatrice en une image décentralisatrice : nous sommes tous membres les uns des autres, et les pouvoirs sont pluriels et croisés, commandant la soumission mutuelle.

II.2. Pouvoir et contre-pouvoir

Pour rester dans cette vision dynamique d'un pouvoir qui doit circuler, il importe de maintenir une tension entre pouvoir et contre-pouvoir. Dans l'Ancien Testament, le prophète a été le contre-pouvoir du roi⁷. Une situation où le contre-pouvoir est absent est une dictature. Mais il importe de garder vive la tension dans l'autre sens également. Une situation où le contre-pouvoir est trop fort est, en effet, ingérable.

⁶ Cela dit, en creusant, on s'apercevrait qu'il y a des liens entre le pouvoir tel qu'il s'exerce dans l'Église, et les rapports entre l'Église et les pouvoirs civils. En trois mots : plus le pouvoir sera dictatorial dans l'Église, plus il prendra ombre de la concurrence du pouvoir civil.

⁷ Sur ce thème signalons la captivante étude et actualisation de Michaël Walzer, *Critique et sens commun*, trad. franç., La Découverte, 1990.

Quand on élit une personne pour un mandat, on active cette tension. L'élu possède un certain pouvoir qu'il peut exercer. Mais on ne lui concède ce pouvoir que pour un temps. L'élu se trouve donc confronté au contre-pouvoir de ses électeurs. Si on ne reconnaît pas la valeur de ce temps qu'on concède à l'élu, on dérive vers le gouvernement par les sondages où, jour après jour, le chef doit faire la preuve de son excellence : on tombe dans la domination charismatique, en fait. Si, à l'inverse, on élit quelqu'un à vie, on lui concède un pouvoir exagéré : comment pourra-t-on encore lui faire barrage s'il a des tendances dictatoriales ?

Quand, dans une Eglise, certains postes sont attribués en dehors d'un cadre électoral, il faut toujours s'interroger sur les contre-pouvoirs à mettre en place.

II.3. Pouvoir et dignité sociale

Dans un groupe, l'informel domine facilement et cela donne l'occasion à des hiérarchies de fait de s'installer. Insensiblement vont s'imposer : celui qui est « cultivé », celui qui a du bagout, celui qui a l'habitude de décider dans sa profession, ou celui qui donne 20 % du budget de l'Eglise. Ces hiérarchies sont d'autant plus robustes qu'elles sont inavouées et non explicitées. Et pourtant ce sont ces hiérarchies internes à l'Eglise qui sont le plus souvent critiquées dans le Nouveau Testament, et dans l'épître de Jacques en particulier (2,1-13).

II.4. Pouvoir et parole

Le péché mignon des théologiens (et des chercheurs en sciences sociales !) est d'espérer changer le monde par des mots. En sociologie, on appelle cela de la magie. Mais les études d'ethnographie montrent que, dans certaines circonstances, la magie marche. La séduction par le verbe, l'influence d'un « grand prédicateur » sont des formes adoucies de magie. La force du discours techniquement « bien construit » relève elle aussi de la magie.

Mais la magie peut tuer, elle peut réduire en esclavage, elle peut posséder, et, pour toutes ces raisons, la Bible s'est toujours élevée contre de telles dérives. Le prédicateur doit passer, lui aussi, par l'épreuve du contre-pouvoir des auditeurs, qui décident, ou non, d'acquiescer à son discours, sans quoi il joue dans le registre de la fascination.

XII.5. Le pouvoir des consommateurs dans un marché concurrentiel

Puisqu'on parle de contre-pouvoir il faut parler du paroissien de base. Quel est, finalement, son contre-pouvoir ? Par bien des aspects,

ce contre-pouvoir s'apparente à celui du consommateur : ne pas acheter, quitter le groupe. Aujourd'hui, on est dans une situation où les appartenances sont volatiles. On saute de groupe en groupe au gré de nos convenances. Le membre de base d'un groupe acquiert ainsi un certain pouvoir de pression sur les responsables. Les responsables se trouvent dans la situation de commerçants qui doivent vendre leur marchandise. Très vite, Max Weber eut l'intuition que les Eglises de professants, demandant une démarche d'adhésion volontaire de leurs membres, plaçaient leur clergé dans une position plus faible que les Eglises multitudinistes. Les groupes de professants se font et se défont sur la base du choix des membres et le clergé ne peut pas imposer aussi facilement ses vues que dans le cas où les laïcs sont captifs d'une Eglise dont ils ne peuvent pas sortir. Peter Berger a poursuivi cette analogie dans le contexte contemporain et il a imaginé un marché de la croyance, semblable aux autres marchés.

On voit bien que le contre-pouvoir doit avoir des limites, lui aussi, car on peut se demander si cette logique utilitariste de satisfaction d'un consommateur laisse encore une place pour l'interpellation.

II.6. La place d'une minorité

En attendant, cette logique marchande pousse à construire des groupes d'affinité. Pour satisfaire le membre d'Eglise moyen, on lui fera rencontrer ses pairs. Dès lors, il n'y a plus de vécu des différences dans un corps commun, ce qui, faut-il le rappeler, est le cœur de l'exhortation des épîtres.

De toute manière, qu'il y ait commercialisation de la foi ou non, il est fréquent que, dans un groupe, un style majoritaire émerge. Ainsi, toute minorité se voit sommée de se soumettre ou de s'exclure elle-même. Cela lance un défi à toute Eglise locale : quelle place faire à une minorité représentant 20 % des membres de l'Eglise ?

II.7. Présidence et synthèse

Dans un groupe qui veut répartir les responsabilités et accueillir des styles différents, le rôle essentiel du président est d'effectuer la synthèse entre les différentes activités et les différentes tendances. Cela veut dire : stimuler la circulation des informations, encourager le dialogue et favoriser l'accueil mutuel.

Voilà les quelques points saillants qui me paraissent concerner au premier chef l'exercice du pouvoir dans une Eglise locale.

III. Le pouvoir dans une institution en cascade

Voyons à présent ce qu'il en est dans une structure en cascade, comme une union d'Eglise, où une pluralité de groupes est coiffée par des institutions communes.

III.1. La question de la délégation

La grande question est, sans conteste, celle de la délégation. Dans une grande structure, il est impossible de pratiquer la démocratie directe. On est donc obligé d'avoir recours à des porte-parole. Rapidement ces porte-parole acquièrent une certaine hauteur de vue du fait qu'ils sont confrontés à une large gamme de situations. Au bout d'un moment, ils ne représentent plus qu'eux-mêmes. Leurs préoccupations et leurs manières de voir n'ont plus rien à voir avec celles de leurs mandants. Ils s'arrogent une parole qui ne leur appartient pas. Ce phénomène a été maintes fois étudié et observé dans le syndicalisme.

Une sous-question est celle des « intellectuels organiques » ou, dit autrement, des penseurs qui sont censés représenter tel groupe ou telle tendance. De fait, toute structure fédérative un peu importante génère un corps de penseurs attirés. Ces penseurs finissent par se connaître et par générer leurs propres questions. Peu à peu une coupure s'instaure entre la base sociale du mouvement et ces intellectuels organiques. Dans la pratique, cette dérive est le principal danger qui guette la théologie. En quoi la théologie s'inscrit-elle dans la vie d'Eglise et en quoi génère-t-elle ses propres questions ? Voilà une interrogation qui me semble féconde.

III.2. Patriarcat et Etat de droit

On ne connaît, à travers l'histoire, que deux systèmes pour réguler les rapports entre groupes. Soit un empilement de relations d'autorité personnelle : on appelle cela le patriarcat car, dans la pratique, ce système fonctionne autour d'hommes, assimilés à la figure du père. Soit l'établissement concerté d'un corps de règles : le modèle est alors celui de l'Etat de droit.

Dans le patriarcat, c'est une légitimité de type traditionnel qui prévaut. Dans l'Etat de droit, c'est la légitimité de type rationnel par rapport à une éthique. Les communautés à tendance émotionnelle développée, qui refusent en général l'Etat de droit, sont amenées à instaurer, de manière souvent inaperçue et honteuse, un patriarcat de fait.

Ces différences de conception apparaissent lors de l'arbitrage des conflits. Si ces conflits provoquent rapidement des scissions, on est dans une structure lâche de type « réseau » qui ne fédère pas vraiment des Eglises locales. Il s'agit plus d'une association de convenance que

d'une vraie union d'Eglises. Si on règle le conflit par un recours à la règle et au débat, on est dans un système juridique de type Etat de droit. Le danger que court le style « Etat de droit » est celui d'une inégale maîtrise dans l'usage du droit. Ce système peut parfaitement être phagocyté par quelques spécialistes du règlement intérieur qui verrouillent tout. Si, pour régler le conflit, on recourt à l'arbitrage d'un patriarche, on se trouve incontestablement dans une structure de type patriarcal. Cette fois-ci, c'est la porte ouverte au copinage, à la corruption soft et à une logique de clique. C'est un système assez conservateur et centralisateur où le pouvoir se fige rapidement.

Que dire en conclusion ? On voit que rien ne vient garantir un fonctionnement propre et dépourvu de danger dans un ensemble social comme l'Eglise. Je répète ce que j'ai dit en introduction : le pouvoir doit se partager, dans le temps et dans l'espace. Il doit être croisé et temporaire, affronter à armes égales l'épreuve du contre-pouvoir. Tant que le pouvoir circule et que personne n'a systématiquement le dernier mot, il y a de la vie. Sinon il n'y a plus que pétrification et mort. ■